



Règlement technique Reinoldus Cup d'Endurance 2020

1	Contrôle technique	2
2	Identification des motos	2
2.1.	Dimensions minimales des chiffres :	2
3	Règlement technique	3
3.1	Réglementation du bruit	3
3.2	Filtre à air	3
3.3	Roues, pneus et freins	3
3.4	Feux arrière de sécurité	3
3.5	Modification des pièces des motos	3
3.6	Bouchons d'huile / filtre à huile	4
3.7	Transpondeurs / Caméras	4
3.8	Volume du réservoir	4
3.9	Divers	4

1 Contrôle technique

Le contrôle technique doit être effectué avec carénage ou carénage inférieur démonté. Les parties démontées du carénage font partie du contrôle technique du véhicule. Il doit être garanti que les commissaires techniques peuvent effectuer leurs contrôles sans restriction.

2 Identification des motos

Tous les numéros de départ doivent être apposés à l'avant (1 x à droite ou au milieu dans le sens de la marche ou 1 x par côté) et de chaque côté de la moto ou une fois à l'arrière de la moto, clairement lisible par derrière.



Les couleurs de fond et des numéros de départ suivantes sont obligatoires :
fond blanc avec des chiffres noirs
ou
fond noir avec des chiffres blancs

2.1. Dimensions minimales des chiffres :

Hauteur des chiffres au moins 140 mm,
Largeur des chiffres au moins 80 mm,
Largeur de ligne 20 mm,
Espace entre les chiffres 15mm,
Une lisibilité claire doit être garantie. Des ombres sous les chiffres, des caractères à contours etc., sont interdits.

3 Règlement technique

3.1 Réglementation du bruit

En principe, 98 dB(A) ne doivent pas être dépassés. Après la fin de l'événement, + 2 dB(A) sont autorisés. Le mesurage est effectué selon la méthode de mesure du MSH.

Les systèmes d'échappement seront marqués et seuls ces systèmes sont autorisés à la compétition. Des modifications à ce règlement peuvent être apportées à chaque publication d'événement et de son règlement. Les véhicules équipés d'un silencieux à absorption d'un fabricant de pièces d'accessoires, doivent être équipé d'un limiteur-DB fonctionnel en forme de tube d'une longueur d'environ 100 mm. Les véhicules déjà homologués à une valeur db(A) supérieure sont autorisés au départ. Toutefois, aucune tolérance de volume ne s'applique ici. Les véhicules, qui dépassent le niveau de bruit autorisé sur la piste sont immédiatement mise hors-course (ou entraînement) par le drapeau noir et en affichant le numéro de départ du véhicule concerné . Une reprise de l'entraînement ou de la course pour cette équipe n'aura lieu qu'après avoir passée avec succès la contrôle db(A) des commissaires techniques

3.2 Filtre à air

Toutes les motos doivent être équipées d'un boîtier de filtre à air ou d'une boîte à air. Le système fermé pour la ventilation du moteur/carter-moteur doit être maintenu. Le filtre d'air peut être changé ou retiré.

3.3 Roues, pneus et freins

Les axes des roues doivent être en matériau ferreux. Les roues en composite (par exemple en carbone ou en fibre de carbone) ne sont pas autorisées, à moins d'être homologué.

Les disques de frein et leurs fixations à la roue doivent être en matériau ferreux.

Le choix des pneumatiques et de leur composition est libre.

3.4 Feux arrière de sécurité

Un feu arrière rouge, qui peut être allumé en cas de besoin (pas de feu clignotant !), est obligatoire et doit être présentée et acceptée lors du contrôle technique.. Le feu arrière doit être fixé de manière fiable. L'acceptation du feu et la luminosité suffisante du ledit feu, est soumis à la décision des commissaires techniques.

3.5 Modification des pièces des motos

Toutes les pièces peuvent être modifiées ou remplacées, mais doivent provenir d'une grande série et être disponibles à la vente **au grand public**.

Ne peuvent être remplacés : Châssis, carter moteur, cylindre et culasse inclus. La visserie et boulonnerie devant résister à des forces élevées ne doit pas être modifié ou remplacé.

3.6 Bouchons d'huile / filtre à huile

Tous les bouchons de vidange et de remplissage d'huile doivent être fermement serrés et fixés avec du fil de fer. Les filtres à huile doivent être fermement serrés et être sécurisé de manière fiable

3.7 Transpondeurs / Caméras

La fixation de transpondeurs ou de caméras n'est autorisée qu'avec des vis ou comme fixation rapide avec goupille sécurisée. La fixation à velcro de toute pièce n'est pas autorisée. Les infractions seront sanctionnées par **la direction de course**. La hauteur de montage des transpondeurs est de maximisé à 70 cm - perpendiculaire au sol. Les systèmes de fixation pour caméras sont généralement soumis à un agrément technique **et sont pourvues d'un auto-collant d'autorisation**.

Les ventouses ou supports magnétiques ne sont pas autorisés. Les caméras montées/fixées sur les casques sont strictement interdits.

3.8 Volume du reservoir

Dans les **catégories** Superbike, Supersport/Sportbike, seuls les réservoirs homologués avec volume de série sont autorisés.

Catégorie Endurance Open : Le volume du réservoir d'essence ne doit pas dépasser 24 litres.

3.9 Divers

En outre, les règlements techniques pour les motocycles de sport sur route / motocycles de production sportive selon le manuel actuel du DMSB (Deutscher Motorsport Bund) sont en vigueur.

L'utilisation d'une partie inférieure fermée du carénage est obligatoire. (sabot moteur)

La partie inférieure du carénage doit être conçue de manière à ce qu'en cas d'avarie du moteur, au moins la moitié du volume d'huile et de liquide de refroidissement de la moto peuvent être recueillis. (au moins 5 litres).

Le bord inférieur des ouvertures dans le carénage doit se trouver au moins 50 mm au-dessus du fond du sabot moteur.

La partie inférieure du carénage (sabot moteur) doit comporter au moins un et au maximum deux trous d'évacuation au point le plus bas du carénage, de 25 mm de diamètre chacun. Ce ou ces orifices doivent être fermés en conditions sèches avec des bouchons (pas de ruban adhésif !) et ne peuvent être ouverts que lorsque le directeur de course a déclaré la course comme "course de pluie". (Wet)

L'utilisation d'ailettes de **protection**-chaîne, de la mousse de réservoir (explosafe), d'eau de refroidissement sans additifs et le démontage de la béquille latérale sont recommandés. Si la béquille latérale n'est pas démontée, le véhicule doit être équipé d'une béquille latérale à système antidémarrage ou être fixé en position repliée (avec serre-câbles ou similaire).